



Collège PABLO PICASSO
91160 SAULX LES CHARTREUX
Tél : 01 64 48 86 26
ce.0911029z@ac-versailles.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 01 Juillet 2019 à 18h00

Présents :

M. Aublanc, Principal, M. Fréalle, Principal Adjoint, M. Lannon, Directeur SEGPA, Mme Amiraty, Gestionnaire, Madame Ferry, CPE.
Mmes Bonnefond, Dessornes, Hervouët, Mallet, Thoreau, Mr Dinouël, personnels d'enseignement et d'éducation, Mmes Charron, Carré, Abadie, M. Padioleau, parents d'élèves, Melle Caqueret, élève.

Excusés :

M. Bazile, Maire, représentant la commune de Saulx Les Chartreux.
M. Pons, Président Délégué conseil départemental
Mme Gelot, Vice Présidente du conseil départemental, Maire de Longjumeau
Mme Budimlija, Mme Hordesseaux, Mme Prodhon, parents d'élèves
Mme Bonnefond, personnel d'enseignement et d'éducation

Absents :

M. Martin, Adjoint au Maire de Longjumeau
Mme Dupanloup, Carbon, M. Romain personnels de service
M. Dahmani, élève

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10 par M. Aublanc, Principal.

Mme Dessornes assure la fonction de secrétaire de séance. Aucun représentant des parents d'élèves ne s'étant porté volontaire.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur Aublanc fait part de modification à l'ordre du jour :

Suppression du point sur les IMP qui sera reporté au CA de la rentrée.
M. Aublanc demande s'il y a des questions et des remarques.

Le CA vote l'adoption de l'ordre du jour :

Délibération 1	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 Avril 2019

Le CA vote l'adoption du compte rendu du conseil d'administration du 09/04/19 rédigé par Mme Thoreau :

Délibération 2	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

3) CONTRATS CONVENTIONS et DBM :

* M Aublanc demande que le CA vote l'autorisation pour le chef d'établissement de recruter et signer les contrats pour les AED, les assistants de scolarisation et AESH.

Proposition votée par le CA :

Délibération 3	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

Convention d'utilisation du stade Gyger pour un montant de 7840 € (contrat tri annuel pris en charge par le département) et l'avenant correspondant à l'année scolaire 2018/2019.

Convention votée par le CA :

Délibération 4	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

DBM concernant le barquettage thermo scellé pour les repas du Collège Pasteur : 8374,8 € sous forme d'un prélèvement sur fond de réserve, l'argent prévu initialement à cet effet ayant été dépensé fin 2017 pour régler d'autres factures.

DBM votée par le CA :

Délibération 5	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

COP : Attribution d'une COP à Mme MALLET pour la période allant du 01/07/2019 au 30/06/2020 pour un loyer de 390 €/mois et une avance sur charges de 50€/mois.

Convention votée par le CA :

Délibération 6	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

COP : Une prolongation de la COP de Mme LE GALL de 2 mois est acceptée. Il s'agit de la période allant du 01/07/2019 au 31/08/2019. Cette prolongation est signée dans les mêmes termes financiers que la convention initiale.

Convention votée par le CA :

Délibération 7	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

4) TARIFS DES DEGRADATIONS ET DES PERTES

Carte de demi-pension : 5 €

Carnet de correspondance : 5 €

Manuels scolaires : 8€ pour une dégradation, 15 ou 20 € pour une perte selon l'importance du manuel ou livre (CDI)

Clef d'ascenseur : 10€

5) TARIFS DES OBJETS CONFECTIONNES

Atelier production industrielle :

Montage d'un accessoire : 2.00 €

Changement de pédales : 1.00 €

Changement de chambre à air ou pneu : 3.00 €

Réglage des freins : 4.00 €

Changement de patins de freins : 4.00 €

Changement de chaîne : 4.00 €

Montage garde boue/porte bagage : 8.00 €

Changement de câble et de gaine de frein ou de dérailleur : 8.00 €

Pack main d'oeuvre sécurité : 15.00€

Pack main d'oeuvre remise en état : 25.00 €

Atelier H.A.S :

Repas : 5.00 €

Collation : 2.30 €

Assiette gourmande : 2.60 €

Barquette : 2.00 €

Préparations salées : de 0.50 à 10.00 €

Préparations sucrées : de 0.25 à 5.00 €

Tarifs votés par le CA :

Délibération 7	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

Règlement intérieur : Il n'y a pas de modification au règlement intérieur.

Délibération 8	Présents : 16	Votants : 16	Pour : 16	Abs : 0	Contre : 0
-----------------------	----------------------	---------------------	------------------	----------------	-------------------

Adopté à l'unanimité.

6) INFORMATIONS GENERALES:

Les travaux de rénovation de la SEGPA ont bien commencés et dureront tout l'été pour être terminés à la rentrée. (réfection du toit, travaux de plomberie, aménagement des salles de cours et de l'atelier d'HAS et du restaurant d'application)

Mme Amiraty souligne la réactivité des services du Conseil Départemental devant l'urgence et la mise en place d'une procédure particulière qui sera reconduite dans d'autres établissements à situation similaire.

Le collège ferme le 12 juillet 2019 et ouvre le 26 août 2019.

La prérentrée des enseignants se fera le 30 août 2019.

La rentrée des élèves aura lieu le lundi 2 septembre 2019 pour les 3^{ème}, les 4^{ème} et les 5^{ème} (classes de segpa comprises), et le mardi 3 septembre 2019 pour toutes les 6^{ème}.

La demi pension fonctionnera le mardi 3 septembre 2019 pour les 6^{ème} et à partir du 5 septembre pour l'ensemble des classes.

Les cours reprendront selon l'emploi du temps à partir du mercredi 4 septembre 2019.

7) QUESTIONS DIVERSES

A propos de la motion pour la demande de postes supplémentaires d'AED et de CPE, M Aublanc précise qu'il a une réponse négative de la part des autorités si ce n'est la reconduction du poste de stagiaire CPE.

Affectation des élèves de 3^{ème} :

Seulement 3 élèves ne sont pas affectés en seconde GT et 5 en seconde PRO. Le deuxième tour aura lieu le 8 juillet 2019.

M Aublanc informe le CA que 120 demandes de parents ont été reçues pour la constitution des futures classes et donc que toutes ne pourront être satisfaites.

La séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,
Mme Dessornes

O.S.
—

